



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième réunion directive*

Genève, 3 et 4 décembre 2012

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Mandat des réunions d'experts pluriannuelles	3
A. Investissement, innovation et entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable	3
B. Produits de base et développement	4
C. Commerce, services et développement	7
D. Promotion de l'intégration économique et de la coopération	9
E. Renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable	11
F. Transport, logistique commerciale et facilitation du commerce	13
II. Notes explicatives concernant les réunions d'experts annuelles	17
A. Contribution du tourisme au développement durable	17
B. Évaluer l'impact des partenariats public-privé sur le commerce et le développement des pays en développement	19

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième réunion directive, tenue les 3 et 4 décembre 2012 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de sa vingt-septième session extraordinaire, de sa cinquante-septième réunion directive et de sa soixantième session, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 15 (A/68/15)*.



Introduction

À sa cinquante-sixième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a décidé qu'une fois que son Bureau aurait approuvé, en son nom, le mandat de toutes les réunions d'experts, ceux-ci seraient publiés dans un document unique en tant qu'additif au rapport de sa cinquante-sixième réunion directive.

Le présent additif reprend les mandats approuvés par le Conseil du commerce et du développement ou par son Bureau sur délégation de pouvoir à la date de publication. Étant donné que certains mandats n'ont pas encore été finalisés, un deuxième additif sera publié lorsqu'ils le seront et auront été approuvés.

Une version provisoire du présent additif a été présentée en tant que non-document et approuvé par le Bureau à l'occasion des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement, le 19 février 2013.

I. Mandat des réunions d'experts pluriannuelles

A. Investissement, innovation et entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable¹

1. La réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et le développement durable prendra la succession des réunions d'experts pluriannuelles sur l'investissement pour le développement et les politiques de développement des entreprises et sur le renforcement des capacités en sciences, technologies et innovation qui ont précédé Doha. Elle élargira l'examen aux nouveaux thèmes du mandat de Doha auxquels elle appliquera les outils issus des réunions pluriannuelles précédentes, à savoir le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le Cadre pour l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.

a) Investissement pour le renforcement des capacités productives et le développement durable : le contexte régional (janvier 2013)

2. La relation entre renforcement des capacités productives et intégration régionale est une composante essentielle des stratégies actuellement mises en place pour parvenir à une croissance équitable et à un développement durable. La réunion d'experts analysera les effets de l'intégration régionale, y compris des initiatives sous-régionales, régionales et interrégionales, sur les flux d'investissement ainsi que les effets intégrateurs des pôles d'investissement régionaux et en tirera des enseignements pour ce qui est des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne les accords régionaux d'investissement et la promotion de l'investissement régional et leurs implications en matière de développement durable [mandat de Doha, par. 65 a), b), g) et m)].

b) Investissement pour le renforcement des capacités productives et le développement durable : cadre de politiques, instruments et capacités essentielles (avril 2014)

3. La réunion d'experts examinera comment les pays en développement peuvent mettre en place des politiques novatrices adaptées à leurs besoins et à leur environnement. Elle s'attachera en particulier aux capacités sur lesquelles les pays en développement peuvent se concentrer en priorité pour développer l'innovation au niveau de l'entreprise comme au niveau de l'économie en général, ainsi que sur le rôle que peut jouer la coopération régionale et interrégionale dans le développement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. L'utilisation de divers instruments novateurs (tels que le financement de l'innovation, les incitations budgétaires, les parcs technologiques et les incubateurs, les partenariats public-privé et la collaboration entre entreprises et universités), de même que les liens qui devraient être établis avec d'autres domaines d'action seront également examinés. Dans ce contexte, le rôle des chaînes mondiales de valeur de faire des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation un

¹ Le mandat de cette réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement le 31 octobre 2012.

instrument permettant d'appuyer le développement national, d'aider les entreprises locales à devenir plus compétitives et d'appuyer les efforts de diversification des exportations des pays en développement [mandat de Doha, par. 56 p)] sera analysé.

c) Entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et le développement durable (janvier 2015)

4. La réunion traitera des divers aspects techniques du Cadre pour la politique de l'entrepreneuriat de la CNUCED et analysera le lien qui existe entre entrepreneuriat et capacités productives. En s'appuyant sur une évaluation des capacités actuelles des pays en développement, elle examinera la situation dans chaque domaine du Cadre, à savoir les stratégies nationales en matière d'entrepreneuriat et les feuilles de route pour la politique d'entrepreneuriat ainsi que leur suivi et leur évaluation, et la dimension régionale du Cadre [mandat de Doha, par. 65 a), g) et m)].

d) Conclusions (décembre 2015)

5. La quatrième session de la réunion d'experts examinera l'ensemble des conclusions des trois sessions précédentes en vue d'affiner le Cadre de la politique d'investissement pour le développement durable, le Cadre de la politique d'entrepreneuriat et le Cadre de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la CNUCED.

B. Produits de base et développement²

1. Généralités

6. Des milliards de personnes dans le monde en développement vivent de la production et du commerce des produits de base, qui constituent des intrants essentiels pour une vaste gamme d'activités économiques. Les produits de base sont également une source de recettes d'exportation et d'emplois et contribuent à la réduction de la pauvreté. En valeur, ils représentent plus de la moitié des exportations totales de marchandises de la plupart des pays en développement. De ce fait, tout événement important sur les marchés internationaux des produits de base a un impact direct sur la situation économique des pays en développement tributaires de ces produits ainsi que sur les conditions de vie de leur population. Pour certains pays, la dépendance à l'égard des produits de base a été associée à une faible croissance économique.

7. Après des dizaines d'années de quasi-stagnation ou de baisse, les cours de la plupart des produits de base ont commencé à augmenter rapidement à partir d'environ 2003, sauf pendant quelques brèves périodes fin 2008 et en 2009. Toutefois, pour la majorité des pays, cette hausse des prix ne s'est pas traduite par une croissance équitable et un développement durable, et ce pour diverses raisons.

8. Des mesures appropriées sont donc nécessaires à tous les niveaux pour renforcer la compétitivité des exportations, encourager la diversification de

² Les mandats ont été approuvés (sauf s'agissant de la quatrième session) par le Bureau élargi à sa réunion du 30 novembre 2012. Le mandat de la quatrième session a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive, le 4 décembre 2012.

l'économie, l'accroissement de la valeur ajoutée, la production agricole et la sécurité alimentaire et pour réduire la pauvreté.

2. Objectifs

9. L'objectif de la réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement est d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à tirer parti de l'intégration des marchés mondiaux et du commerce mondial de produits de base pour leur développement et à aborder la problématique des produits de base, notamment les conséquences de la volatilité de leur prix sur les groupes vulnérables, afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international (par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement) et de formuler des stratégies de développement durable et équitable qui encouragent la diversification économique et l'accroissement de la valeur ajoutée et réduisent la pauvreté.

3. Principales questions

10. La réunion d'experts pluriannuelle :

a) Suivra l'évolution des marchés de produits de base, les perspectives qu'ils offrent et les problèmes qui s'y posent en prêtant l'attention voulue aux secteurs qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement tributaires de ces produits;

Cinquième session – mars 2013

b) Examinera les politiques et les stratégies qui font des produits de base les moteurs d'une croissance et d'un développement durables et équitables. Dans ce contexte, la réunion d'experts examinera, en faisant preuve d'esprit critique :

i) Les mesures de politique générale propres à augmenter la participation aux chaînes de valeur; à accroître la diversification et la valeur ajoutée et à renforcer la conformité aux normes; à améliorer la compétitivité, y compris les compétences de gestion et les compétences commerciales; à réduire les coûts de transaction au long des chaînes d'approvisionnement pour les produits de base; et à accroître les bénéfices;

ii) Les instruments de politique générale propres à aider les pays en développement tributaires des produits de base et à renforcer les capacités institutionnelles, la gouvernance et la transparence, la recherche-développement, les services de vulgarisation et la formation agricole, le financement du commerce des produits de base (y compris les systèmes de récépissés d'entrepôt) et les services d'information commerciale;

Sixième session – 2014

c) Examinera et identifiera les possibilités de commerce et de développement fondées sur les produits de base, en mettant l'accent sur le secteur des ressources naturelles – énergie (pétrole et gaz), et minerais et métaux – et les principales questions liées à la part des différentes sources d'énergie, y compris les énergies renouvelables, à la rente procurée par les ressources naturelles et son utilisation pour un développement général (par exemple création d'un fonds pour les générations futures, fiscalité et fonds souverains); et l'intégration du secteur des

ressources naturelles dans les politiques et stratégies générales de développement national;

Septième session – 2015

d) Examinera et identifiera les mesures de politique générale destinées à atténuer les répercussions de la volatilité croissante et des fluctuations des cours sur les marchés de produits de base sur la sécurité alimentaire et le bien-être économique, de façon à améliorer le fonctionnement des marchés et à permettre aux pays de mieux résister aux chocs; et les mesures destinées à faciliter l'accès des pays en développement tributaires des produits de base à l'information sur les marchés, aux ressources financières et aux marchés;

Huitième session – 2016³

e) Examinera et évaluera les activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, compte tenu des objectifs de développement convenus au niveau international, selon qu'il convient, y compris les efforts destinés à développer la production des produits de base, à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître la compétitivité des exportations, en tenant compte des besoins des petits producteurs, des familles, des agriculteurs, des femmes et des enfants afin de retirer davantage de bénéfices de la production et du commerce des produits de base; examinera les répercussions de la volatilité des marchés de produits de base et la question de l'intégration des stratégies de développement et de croissance durables et équitables dans les politiques nationales.

11. Une coordination appropriée sera engagée, dans les limites du mandat de la CNUCED, avec différents acteurs internationaux, régionaux et autres, y compris les organismes internationaux pour les produits de base déjà actifs dans le domaine.

4. Résultats escomptés

12. La réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement contribuera :

a) À un échange d'expériences nationales sur les moyens de tirer profit de la situation actuelle sur les marchés internationaux de produits de base, notamment des produits dont les cours ont atteint pratiquement des niveaux record au cours des deux dernières années;

b) À examiner les moyens d'aider les pays à résoudre les problèmes persistants liés à leur dépendance à l'égard des produits de base, y compris les problèmes de diversification, de valeur ajoutée, d'inefficience et de capacités de production, à la volatilité des prix des produits de base et au syndrome hollandais ainsi que les questions de gouvernance dans le secteur des ressources naturelles;

c) À tirer des enseignements des succès remportés en matière de commerce des produits de base et à identifier des options pratiques et des objectifs pragmatiques, à tous les niveaux pour tirer parti des perspectives et résoudre les problèmes persistants liés au commerce des produits de base et au développement. Ces options et ces objectifs peuvent se présenter sous la forme de répertoires de

³ Voir note 2.

meilleures pratiques, telles qu'agriculture familiale, listes de contrôle et directives indicatives ou ensembles de critères ou de principes et cadres types;

d) À analyser et à évaluer l'assistance que la CNUCED apporte aux pays en développement dans le domaine du commerce des produits de base et du développement.

5. Experts visés

13. La réunion examinera des questions à l'interface entre commerce des produits de base et développement durable et équitable. Les experts nationaux devraient venir des ministères et d'organismes traitant des questions de commerce des produits de base et de denrées agricoles ainsi que de ressources naturelles (par exemple minerais et métaux, pétrole et gaz) et du secteur privé, tels que des représentants d'organisations de producteurs (par exemple coopératives), de praticiens, de représentants d'instituts de recherche et de représentants de la société civile.

C. Commerce, services et développement⁴

1. Généralités

14. L'économie des services est importante pour l'expansion du commerce, l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la compétitivité, ainsi que pour la fourniture de services essentiels et l'accès universel à ces services. Le développement de ce service et l'accès à ces services, appuyés par des cadres réglementaires et institutionnels appropriés, sont donc des facteurs importants du développement socioéconomique. La réunion d'experts pluriannuelle s'appuiera sur les travaux de réunions antérieures et examinera les aspects réglementaires et institutionnels du développement du secteur des services, en particulier des services d'infrastructures.

2. Objectifs

15. L'objectif de la réunion est de déterminer les meilleures pratiques en matière d'élaboration des politiques, de réglementation, d'institutions et de négociations commerciales, d'établir des interactions équilibrées entre services, commerce et développement s'agissant notamment de renforcer la réglementation sans créer d'obstacle au commerce. Cet objectif sera atteint par le biais d'échanges d'expériences et d'enseignements de façon à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à mettre en place et à consolider leurs cadres institutionnels et réglementaires et leurs mécanismes de coopération en vue de renforcer leur offre de services et leurs capacités commerciales ainsi que l'efficacité et la compétitivité de leur secteur des services.

⁴ Le mandat a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive tenue les 3 et 4 décembre 2012.

3. Principales questions

16. La réunion d'experts pluriannuelle étudiera :

a) Des études de cas de renforcement des compétences réglementaires et institutionnelles, l'accent étant mis sur les facteurs de succès et les enseignements tirés (2013) de façon à remédier aux blocages qui entravent l'offre et le développement des services dans les pays en développement;

b) Les cadres réglementaires et institutionnels dans le secteur des services et la libéralisation des services au niveau régional, ainsi que la façon dont les parties à des accords commerciaux régionaux négocient des dispositions et des règlements portant sur des services d'infrastructures communs (par exemple dans les secteurs de l'énergie, des transports et des services financiers ainsi que des services liés aux technologies de l'information et de la communication) (2014);

c) Les éléments susceptibles d'être utilisés pour la préparation d'une boîte à outils des meilleures pratiques, organisées par secteur, d'où les pays en développement pourraient tirer des informations applicables à leur situation et qui les aideraient à renforcer l'efficacité et l'efficience de leurs réglementations et de leurs institutions (2015);

d) L'interface entre accords commerciaux et réglementation nationale dans le domaine des services, y compris des services d'infrastructures et des services professionnels;

e) La cohérence entre réglementation et libéralisation des échanges en étudiant les pratiques et les données d'expérience en matière de renforcement de la coordination et de la cohérence entre les négociateurs chargés des questions commerciales, les décideurs et les régulateurs et en assurant des synergies entre réglementation et commerce des services (2016);

f) Le partage des meilleures pratiques visant à renforcer la réglementation nationale sans créer d'obstacles aux échanges.

4. Résultats escomptés

17. La réunion d'experts pluriannuelle permettra :

a) De formuler des recommandations et d'identifier les meilleures pratiques afin d'améliorer la réglementation et de renforcer les institutions à l'appui du développement des secteurs des services concernés;

b) D'aider les décideurs, les régulateurs et les négociateurs chargés des questions commerciales à adopter une approche globale qui renforce les synergies entre politiques de développement sectoriel, réglementation et institutions et à prendre des engagements de libéralisation des services;

c) D'identifier les domaines dans lesquels des questions en rapport avec le développement des services doivent être étudiées de façon plus approfondie;

d) De renforcer le réseau existant d'experts des services de différents pays.

5. Public visé

18. Les experts invités seront des représentants des ministères et des organismes publics traitant de questions liées au commerce et aux négociations commerciales, à

l'élaboration des politiques et à la réglementation dans certains secteurs des services, ainsi que des représentants d'institutions de recherche, de la société civile et du secteur privé, y compris des groupements et des associations des secteurs des services.

D. Promotion de l'intégration économique et de la coopération⁵

a) Contribuer au développement des infrastructures pour promouvoir l'intégration économique : le rôle des secteurs public et privé

Première session – avril 2013

1. Généralités

19. Le développement des infrastructures a le pouvoir de favoriser le commerce intrarégional et, ce faisant, de créer des marchés régionaux et de contribuer à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté. Conjugué à une demande accrue, il peut également encourager la diversification de l'offre, la convergence économique régionale et la réduction des inégalités. Il s'agit toutefois d'une tâche complexe qui nécessite généralement des financements importants faisant appel à une ingénierie financière complexe et un cadre réglementaire approprié, mais surtout des capacités humaines, techniques et institutionnelles.

2. Objectifs

20. La réunion a pour objectif d'étudier la contribution de différentes initiatives de partenariats et mécanismes de coopération au développement des infrastructures en vue de promouvoir l'intégration économique entre pays en développement. Plus précisément, elle a pour objet de rassembler des représentants des secteurs public et privé afin de déterminer qu'elles ont été les initiatives et les mécanismes qui ont donné satisfaction au courant des dernières années et ceux qui n'ont pas répondu pleinement aux attentes.

3. Principales questions

21. L'appui en faveur du développement des infrastructures peut revêtir différentes formes. La réunion se consacrera principalement à trois initiatives et mécanismes sur lesquels ont porté les débats consacrés à la coopération pour le développement dans ce domaine, à savoir les privatisations, les partenariats public-privé (PPP) et le financement par les banques régionales de développement. Les acteurs de chacun de ces mécanismes et initiatives feront part de leur point de vue concernant leur domaine d'expertise respectif, et permettront ainsi d'avoir une image plus précise des problèmes posés par le développement d'infrastructures transfrontières.

22. Un vaste processus de privatisation s'est engagé dans ce domaine ces trente dernières années afin d'accroître les performances des entreprises, d'améliorer la qualité de prestation des services, d'élargir l'accès aux services et, au niveau macroéconomique, de générer des recettes budgétaires. La coopération pour le développement s'est pour une bonne part attachée à promouvoir cette tendance. Les

⁵ Le mandat de cette réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé lors des consultations entre le Président du Conseil du commerce et du développement et les coordonnateurs régionaux tenues le 31 janvier 2013.

partenariats public-privé, s'agissant notamment du financement de projets d'infrastructures à long terme, ont été considérés comme un moyen de se substituer à l'État lorsque celui-ci n'avait pas assez de ressources pour entreprendre ses projets et que rien ne garantissait que le secteur privé s'y engage. Ils ont également été préconisés comme un moyen d'accroître l'investissement dans les infrastructures publiques et d'aider l'État à palier l'insuffisance des capacités en matière de conception, de montage et d'exécution de projets. Enfin, ils permettent de transférer une partie des risques aux partenaires privés, qui sont davantage à même de les gérer (par exemple risque de taux d'intérêt dû aux conditions d'accès aux marchés internationaux des capitaux ou couverture). L'intérêt des PPP, notamment s'agissant de projets d'infrastructures transfrontières, n'a pas encore été pleinement examiné et la réunion peut être l'occasion d'engager le débat sur cette question.

23. De précédentes réunions d'experts pluriannuelles ont examiné le rôle joué par les banques régionales de développement dans la mobilisation de ressources pour des projets dans les pays en développement. La présente réunion a pour objet de faire porter plus précisément la discussion sur leur rôle s'agissant du financement de grands projets d'infrastructures transfrontières. Ces banques ont la possibilité de monter des financements complexes auxquels participent des sources privées, qui seules ne financeraient pas ces projets en raison des externalités et des risques encourus. L'objet de la réunion est de prendre connaissance d'expériences réussies, y compris du fait de la participation de banques régionales de développement à des partenariats public-privé.

24. Les questions qui seront soumises aux experts pour examen sont : quels types de modalités de PPP (par exemple, contrat de service, exploitation et gestion, conception-construction-financement-exploitation) sont le plus susceptibles de donner de bons résultats, et pour quelle catégorie de pays? Quels sont les facteurs qui jouent un rôle déterminant dans le succès des PPP et les causes des échecs? Quels sont les principaux obstacles et points faibles – d'ordre juridique, technique et en rapport avec les risques financiers et politiques – qui compromettent les possibilités de partenariat public-privé? Quelles sont les possibilités de développer les mécanismes régionaux de financement pour le financement du développement des infrastructures?

25. La réunion sera organisée en avril 2013. Elle rassemblera des experts qui examineront ces questions entre eux ainsi qu'avec les délégations présentes.

4. Résultats escomptés

26. La réunion d'experts pluriannuelle « contribuera au développement des infrastructures pour promouvoir l'intégration économique : le rôle des secteurs publics et privés » pourrait déboucher sur les résultats suivants :

a) Une meilleure compréhension des différents mécanismes et initiatives à l'appui des projets de croissance et de développement durables;

b) L'identification des facteurs essentiels au succès et des causes d'échec, ce qui permettra d'élaborer des politiques sur des bases plus solides et, il faut l'espérer, d'obtenir de meilleurs résultats;

c) L'identification des principaux obstacles auxquels sont confrontées différentes catégories de pays en développement et la compréhension du rôle que peuvent jouer au niveau régional ceux qui disposent de ressources;

d) L'échange d'expériences et d'enseignements en matière de promotion de l'intégration régionale par le biais du développement d'infrastructures régionales.

E. Renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable

a) Comment renforcer la résilience aux chocs extérieurs et atténuer leurs incidences sur le commerce et le développement

Première session – avril 2013⁶

1. Généralités

27. Depuis plusieurs années, les pays en développement obtiennent de meilleurs résultats économiques que les pays développés. Cette situation s'explique par des chocs extérieurs moins nombreux et auxquels ils sont désormais davantage capables de résister grâce à la révision de leurs politiques intérieures. Toutefois, l'environnement économique reste extrêmement incertain et les risques de récession demeurent très importants. Pour se protéger contre ces incertitudes et ces risques et atténuer les répercussions d'éventuels chocs extérieurs sur leurs échanges et leur développement, les pays doivent renforcer leur résilience.

2. Objectifs

28. L'objectif de la session est de partager les points de vue, l'expérience acquise et les enseignements tirés en vue de renforcer la résilience aux chocs extérieurs et d'en atténuer les conséquences néfastes sur le commerce et le développement.

3. Principales questions

29. La session de la réunion d'experts pluriannuelle pourrait examiner les questions suivantes :

a) La nature des chocs extérieurs qui ont des incidences sur le commerce et le développement, dans l'optique de renforcer la résilience des pays;

b) Les mesures à adopter pour amortir les chocs extérieurs et accroître la résilience des pays;

c) La contribution d'un environnement économique favorable à tous les niveaux au renforcement de la résilience;

d) Les bonnes pratiques à adopter et les obstacles à surmonter en matière de collecte et d'utilisation de données statistiques sur le commerce international et le développement pour renforcer la résilience aux chocs extérieurs.

30. La session se tiendra en avril 2013. Elle rassemblera des experts qui débâteront avec les délégations présentes. Des experts de l'économie mondiale ainsi que de la gestion macroéconomique et du développement pourraient venir d'institutions publiques ainsi que d'organisations internationales, des milieux

⁶ Le mandat de la première session de cette réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé lors de consultations informelles entre le Président du Conseil du commerce et du développement et les coordonnateurs régionaux tenues le 31 janvier 2013.

universitaires, d'institutions de recherche et de la société civile, selon qu'il convient.

4. Résultats escomptés

31. La réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement de la résilience aux chocs extérieurs et l'atténuation de leur incidence sur le commerce et le développement pourrait avoir pour résultats :

a) Une meilleure compréhension des chocs extérieurs, dans le but d'accroître la résilience des pays à ces chocs et d'en atténuer les conséquences sur le commerce et le développement;

b) L'identification des politiques et des mesures qui pourraient contribuer à renforcer la résilience aux chocs extérieurs;

c) Une meilleure compréhension de la façon dont les statistiques peuvent contribuer à renforcer la résilience aux chocs extérieurs et à atténuer les répercussions sur le commerce et le développement.

b) Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable

Deuxième session – décembre 2014⁷

1. Généralités

32. Un système commercial multilatéral ouvert, transparent, non exclusif, non discriminatoire et fondé sur des règles est un élément essentiel d'un environnement économique favorable. L'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral reste une priorité, mais il faudra trouver les moyens de la réaliser au mieux.

2. Objectifs

33. L'objectif de la session est de procéder à un échange de vues, d'expériences et d'enseignements tirés concernant les politiques et les mesures à tous les niveaux pour que le système commercial multilatéral contribue davantage à un développement équitable et durable.

3. Principales questions

34. La réunion d'experts pluriannuelle pourrait examiner les questions suivantes :

a) L'évolution de la contribution du commerce et du système commercial multilatéral à une croissance équitable et à un développement durable;

b) Les mesures à prendre pour faire en sorte que l'intégration commerciale soit équitable et durable et contribue au développement des capacités de production;

c) Le rôle du système commercial multilatéral pour ce qui est de limiter toutes les formes de protectionnisme;

⁷ Le mandat de la deuxième session de cette réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé par le Président du Conseil du commerce et du développement et les coordonnateurs régionaux le 6 février 2013.

d) L'analyse de l'impact des mesures/barrières non tarifaires sur les perspectives commerciales et de développement des pays en développement;

e) Le rôle de l'intégration et de la coopération régionales, y compris de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et d'autres formes de coopération, en complément des approches multilatérales visant à instaurer un environnement favorable;

f) Les nouvelles questions en matière de commerce et de développement.

35. La session se tiendra en décembre 2014. Elle pourrait être organisée en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce, les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organismes de coopération, selon qu'il convient, afin de favoriser une meilleure compréhension des idées, des synergies et des questions examinées.

4. Résultats escomptés

36. La session de la réunion d'experts pluriannuelle sur le thème « vers un système commercial multilatéral favorable en vue d'un développement équitable et durable » pourrait :

a) Encourager une meilleure compréhension de la façon dont le système commercial multilatéral peut contribuer à un développement équitable et durable;

b) Permettre une meilleure compréhension de la façon dont le système commercial multilatéral a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et comment cette contribution peut être perçue et renforcée dans le cadre de la réalisation future des objectifs de développement convenus au plan international;

c) Permettre un échange de données d'expérience et d'enseignements tirés afin de promouvoir une approche cohérente et intégrée du commerce et d'un développement équitable et durable aux niveaux national, régional et international;

d) Encourager une meilleure compréhension des conséquences des mesures/barrières non tarifaires sur les perspectives commerciales et le développement des pays en développement et identifier les moyens susceptibles d'y faire face.

F. Transport, logistique commerciale et facilitation du commerce⁸

1. Généralités

37. La réunion d'experts pluriannuelle sur le transport, la logistique commerciale et la facilitation du commerce examinera certaines questions, nouvelles et anciennes, auxquelles les pays en développement doivent faire face et qui doivent être réglées en priorité. Les réunions d'experts pluriannuelles consacrées à cette question avant la Conférence de Doha ont montré que certains pays doivent toujours recevoir une attention particulière en matière de transport et de facilitation du commerce et que des négociations multilatérales, telles que le cycle de Doha de

⁸ Le mandat de cette réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé par le Président du Conseil du commerce et du développement et les coordonnateurs régionaux le 6 février 2013.

l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en 2012 peuvent offrir de nouvelles possibilités de progrès en vue d'assurer l'efficacité de la logistique commerciale.

38. Conformément aux paragraphes pertinents du mandat de Doha, la réunion examinera des questions de logistique commerciale dans les pays en développement, y compris des pays ayant des besoins particuliers, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que certains pays en transition. S'appuyant sur les trois piliers de la CNUCED, elle en examinera tous les aspects, à savoir l'assistance technique et le renforcement des capacités, la recherche et l'analyse ainsi que l'instauration d'un consensus.

2. Objectifs

39. La réunion d'experts pluriannuelle doit aider à identifier les politiques et les stratégies qui favorisent les systèmes efficaces et durables de transport de marchandises, conformément aux efforts en vue de parvenir à un développement durable. Cela suppose de trouver un juste équilibre entre aspects économiques, sociaux et environnementaux et d'être capable de mettre en place des systèmes de transport faiblement consommateurs de carburant, efficaces par rapport à leur coût et sûrs. Pour cela, il est nécessaire de tirer profit de différentes sources de connaissances et d'expertise, et notamment de s'inspirer des meilleures pratiques et du savoir-faire acquis dans le cadre de partenariats public-privé. Chacune des quatre sessions sera l'occasion d'examiner plus en détail un thème particulier.

40. Afin de tirer parti des synergies existantes et de favoriser un débat cohérent, chaque session fera l'objet d'une coordination interdivisions et fera appel à différents services de la CNUCED qui seront chargés d'apporter leur expertise et leur savoir particuliers. En outre, les sessions seront organisées en étroite collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, organisations internationales et partenaires, dont le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports. Afin d'assurer la pertinence de la réunion et d'être en phase avec les derniers faits nouveaux, des consultations avec d'autres parties prenantes et avec le secteur privé seront envisagées, selon qu'il conviendra.

3. Principales questions

41. La réunion d'experts pluriannuelle examinera les questions suivantes.

a) Innovation en matière de transport et de logistique en vue de l'examen du Programme d'action d'Almaty en 2014

Première session – octobre 2013

42. Comme rappelé dans le mandat de Doha et le Programme d'action d'Almaty, ce sont les pays en développement sans littoral qui supportent généralement les coûts de transport et de transit les plus élevés. Les pays de transit sont de plus en plus conscients du fait que le trafic de transit à destination ou en provenance de ces pays se traduit par un développement des échanges et donc une utilisation accrue de la capacité de transport. Tous deux – pays sans littoral et pays de transit – ont donc intérêt à identifier les bénéfices qu'ils pourraient retirer d'un développement des économies d'échelle ainsi que d'une amélioration des systèmes de transport terrestre

et des ports maritimes. Cette session examinera comment les pays en développement sans littoral peuvent identifier les possibilités de transport et de logistique qui permettent de parvenir à des solutions gagnant-gagnant pour eux-mêmes et pour les pays de transit. Les experts examineront et étudieront également le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays de transit, en s'attachant plus particulièrement à l'innovation en matière de logistique. Les enseignements tirés des différences régionales, institutionnelles et opérationnelles s'agissant de la gestion et du développement de corridors de transit seront examinés, et les problèmes comme les meilleures pratiques dans ce domaine seront mis en lumière. Le progrès technologique, le développement de la collaboration régionale et la place plus importante accordée à la facilitation du commerce permettent de mettre en œuvre de meilleures solutions de transit. Les pays en développement ont de plus en plus accès au progrès technologique, et les experts évalueront comment mieux l'appliquer dans des domaines comme l'automatisation des procédures douanières, les systèmes portuaires communautaires, le suivi du fret ou le traitement de l'information.

b) Les règles de facilitation du commerce : options et besoins

Deuxième session – avril 2014

43. Le nombre croissant d'accords régionaux de facilitation du commerce peut constituer un obstacle à la facilitation du commerce mais également encourager les réformes et la poursuite de l'harmonisation des règles au niveau mondial. La facilitation du commerce bénéficie d'un intérêt et d'investissements croissants aux niveaux national, régional et multilatéral. Les experts étudieront et analyseront les plans de facilitation du commerce, les moyens d'intégrer la facilitation du commerce aux stratégies de développement des pays les moins avancés et d'autres petits pays structurellement faibles et vulnérables et l'impact de la facilitation du commerce sur les échanges, y compris les balances commerciales de certains pays. Il est nécessaire de partager les données d'expérience et les meilleures pratiques dans le cadre des comités chargés de la facilitation du commerce et des transports afin d'assurer la collaboration et la coordination entre parties prenantes dans la mise en œuvre des réformes. Les programmes d'automatisation des procédures douanières, comme le Système douanier automatisé, ainsi que les enseignements tirés par la CNUCED et par d'autres organismes et partenaires visés à l'annexe D du Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports concernant l'élaboration de plans seront également examinés.

c) Petits États insulaires en développement : problèmes en matière de transport et de logistique commerciale

Troisième session – décembre 2014

44. La session examinera certains des problèmes en matière de transport et de logistique auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés du fait de leur isolement et de leur situation géographique. Ces États présentent les mêmes vulnérabilités sur le plan environnemental et économique et connaissent les mêmes problèmes pour parvenir à un développement durable, tels que exposition aux catastrophes naturelles, vulnérabilité aux chocs extérieurs, éloignement des grands marchés, faibles volumes transportés et liaisons peu importantes avec pour conséquence des coûts élevés de transport et de logistiques et forte dépendance

économique aux transports aérien et maritime. Pour ces pays, un accès plus large aux marchés mondiaux et une plus grande compétitivité commerciale, de même qu'une plus grande résilience des infrastructures de transport essentielles sont particulièrement importants. Étant totalement dépendants des ports et des aéroports, les risques liés aux changements climatiques tels que la montée du niveau de la mer, la hausse des températures et des tempêtes plus fréquentes et/ou plus violentes constituent une grave menace pour les infrastructures, les services et les activités de transport essentiels. Il est donc indispensable de mieux comprendre quels sont les risques et les vulnérabilités et de concevoir des mesures d'adaptation appropriées. Dans ce contexte, l'importance stratégique des ports pour la croissance et le développement des petits États insulaires en développement recevra une attention particulière.

d) Système durable de transport de marchandises : possibilités pour les pays en développement

Quatrième session – décembre 2015

45. Le transport de marchandises est largement reconnu comme étant un facilitateur du commerce, un moteur de la croissance et un facteur de développement social mais son développement est préoccupant en raison de ses conséquences sur l'environnement et le climat, c'est-à-dire de son mode actuel de consommation des ressources de ce que cela implique en termes d'efficacité énergétique et d'émissions. Comme demandé par le mandat de Doha et à la suite de l'impulsion politique supplémentaire donnée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), la réunion d'experts étudiera les problèmes et les possibilités associés aux systèmes durables de transport de marchandises et identifiera certaines des meilleures pratiques en matière de transport respectueux de l'environnement, d'économie d'énergie, de chaînes d'approvisionnement et de systèmes logistiques. La session mettra également l'accent sur les conséquences financières de l'adoption de systèmes de transports durables, recherchera de nouvelles sources potentielles de financement telles que les mécanismes destinés à financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques et étudiera la question d'un rôle accru du secteur privé, en particulier dans le cadre de partenariats public-privé et d'autres mécanismes d'achats et de financements novateurs.

4. Résultats escomptés

46. Les experts chercheront à :

a) Contribuer à une meilleure compréhension des avantages et des coûts : i) de la facilitation des transports et du commerce; ii) des systèmes durables de transport de marchandises; iii) du renforcement de la résilience des systèmes de transport au climat, y compris des adaptations nécessaires face aux changements climatiques;

b) Contribuer à mieux comprendre : i) l'impact probable des programmes de facilitation du commerce et d'automatisation des procédures douanières sur le commerce des pays en développement, y compris les pays les moins avancés et d'autres petites économies structurellement faibles et vulnérables; et ii) l'intérêt d'intégrer les plans de facilitation du commerce aux stratégies de développement;

c) Identifier les meilleures pratiques, méthodes et recommandations, y compris les mesures financières destinées à encourager l'adoption de systèmes durables de transport de marchandises et à susciter la participation du secteur privé pour améliorer les services de logistique commerciale et de facilitation du commerce;

d) Identifier les questions en rapport avec le transport de marchandises et la facilitation du commerce qui doivent faire l'objet de nouvelles études et analyses;

e) Renforcer la collaboration entre réseaux d'experts des transports et de la facilitation du commerce;

f) Mieux faire connaître aux autorités douanières, maritimes et portuaires ainsi qu'aux décideurs et aux négociateurs les accords régionaux et multilatéraux dans le domaine du transport de marchandises et de la facilitation du commerce et leur application, notamment dans le cadre de mécanismes régionaux de collaboration.

5. Participants visés

47. Les experts invités proviendront de ministères et d'organismes compétents en matière de commerce, de logistique commerciale, de transport et de services connexes, y compris des douanes. Ils proviendront également d'autres organisations internationales, de la société civile et du secteur privé (commerce, industrie, transporteurs) ainsi que d'institutions financières internationales.

II. Notes explicatives concernant les réunions d'experts annuelles⁹

A. Contribution du tourisme au développement durable

1. Généralités

48. Les voyages internationaux pour les loisirs et le tourisme sont devenus l'une des activités économiques qui se développent le plus rapidement. Pour de nombreux pays en développement, le tourisme est désormais non seulement une activité importante du secteur des services mais également une source d'emplois et de croissance économique, particulièrement pour les pays les moins avancés et d'autres pays en développement dont les ressources naturelles et les sites historiques attirent les touristes.

49. La réunion d'experts sera l'occasion d'étudier comment mettre en place un tourisme durable des points de vue économique, socioculturel et environnemental, qui contribue à la transformation structurelle des pays y compris au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Elle cherchera également à étudier les liens qui se créent entre le tourisme et d'autres secteurs tels que l'agriculture ou la construction, et les mécanismes permettant de faire en sorte que le tourisme ait des retombées économiques pour les communautés locales.

⁹ Les mandats de ces réunions ont été approuvés par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement le 26 novembre 2012.

50. L'ordre du jour sera établi à partir de divers mandats institutionnels, notamment le mandat de Doha, la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

2. Objectifs

51. Contribuer au développement d'un tourisme durable sur les plans environnemental et social.

3. Principales questions

52. Compte tenu des nombreuses facettes du tourisme, la réunion étudiera une grande diversité de questions, et notamment :

- a) La durabilité environnementale (par exemple, la protection de l'environnement);
- b) La durabilité sociale (par exemple le développement des communautés locales et le rôle des femmes dans le tourisme durable);
- c) Le renforcement des liens intersectoriels;
- d) Le développement des entreprises et les facteurs permettant d'attirer les investissements;
- e) Le développement des infrastructures;
- f) Les politiques en matière de ressources humaines;
- g) La législation et les directives visant à encourager le tourisme;
- h) L'intégration du tourisme aux plans nationaux de développement;
- i) Le rôle de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, y compris le rôle des banques de développement pour la promotion et le développement d'un tourisme durable.

4. Résultats escomptés

53. Identifier les principales questions et politiques pouvant être mises en œuvre afin que le tourisme contribue au développement économique, pour examen par la Commission du commerce et du développement.

5. Participants visés

54. Experts du tourisme (représentants officiels, représentants du secteur privé et de la société civile) de pays membres, universitaires, membres du Comité directeur des Nations Unies pour le tourisme et le développement¹⁰.

¹⁰ Centre du commerce international, CNUCED, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale du tourisme, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

La CNUCED sera l'organisme chef de file de la réunion, mais certaines sessions pourront être organisées avec des organismes membres du Comité directeur.

B. Évaluer l'impact des partenariats public-privé sur le commerce et le développement des pays en développement

1. Objectifs

55. Les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle important pour que la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement contribue à la croissance et au développement durable des pays en développement et que les petites et moyennes entreprises (PME) de ces pays acquièrent la capacité de participer à ces chaînes et d'y progresser. La réunion étudiera comment les partenariats public-privé peuvent contribuer à créer les capacités locales de production, notamment grâce au développement des infrastructures, et à établir des liens entre producteurs locaux et chaînes mondiales d'approvisionnement, en particulier dans l'agriculture et le secteur des produits de base, afin d'en tirer des enseignements en vue des politiques à mettre en œuvre. Tout sera fait pour assurer la participation d'autres organisations internationales, des commissions régionales et des banques régionales de développement à la réunion.

2. Résultats escomptés

56. La réunion d'experts devrait permettre de mieux comprendre comment, dans les pays en développement, les partenariats public-privé peuvent contribuer au développement des capacités de production locales, notamment grâce au développement des infrastructures, et à l'établissement de liens entre producteurs locaux et chaînes mondiales de production. Elle devrait également réaliser un inventaire des meilleures pratiques quant à la façon d'aborder les problèmes et les difficultés que rencontrent les PME des pays en développement à cet égard, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des produits de base. Les pays en développement pourront ainsi concevoir leurs politiques et programmes plus facilement.
